



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE DE BLANDFORD
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Sophie Millette de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article [148 du Code municipal du Québec ou 319 de la Loi sur les cités et villes], le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford a adopté, lors de sa séance tenue le 1 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront à 19h30 au 492 route des Bosquets, soit au bureau municipal, à moins d'avis contraire, les :

12 janvier	4 mai	8 septembre (mardi)
2 février	1 juin	5 octobre
2 mars	6 juillet	2 novembre
7 avril (mardi)	3 août	7 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Sainte-Marie de Blandford, ce 2 décembre 2025

Sophie Millette, directrice générale et greffière trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sophie Millette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie de Blandford, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant deux copies le 02^e jour du mois décembre 2025, une copie à chacun des endroits décrétés par le Conseil Municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de décembre 2025

Sophie Millette,
Directrice générale et greffière-trésorière